

# L'analyse d'échantillons bovins des Trinottières « enfin » terminée

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/12/2008, modifié le 27/02/2025

Les échantillons ont été prélevés voici dix ans, en 1998. Cette année là, une expérimentation d'alimentation de vaches par du maïs Bt176 était mise à profit par l'Inra, sur suggestion de la Confédération paysanne, pour prélever du sang, de l'urine et du lait afin d'y rechercher des traces de protéines et/ou d'ADN transgénique. Après dix ans d'attente, dont de nombreuses années dans des congélateurs, et la mise au point d'un protocole d'analyse [1], les résultats d'analyse paraissent enfin [2]. Choisisant de rechercher des traces de promoteur 35S et de séquences présentes en partie dans le gène Bt176, deux éléments présents dans le transgène du maïs Bt176 et donc ingérés par les vaches, les auteurs de l'étude concluent en premier lieu que l'ADN végétal a la capacité de pénétrer dans le système sanguin des bovins après ingestion. Cependant, la présence d'ADN transgénique n'a pu être formellement établie. Mais c'est le dernier point de leurs résultats qui est intéressant, car, pour l'ensemble d'une filière animale, l'intérêt est surtout de connaître le coût de telles analyses. Et sur ce point, les auteurs de l'étude sont assez clairs : selon eux, leur étude montre les difficultés à détecter à bas coûts des séquences d'ADN transgénique dans le sang de vaches nourries avec du maïs Bt176. Ils affirment que cela implique qu'on ne peut donc remplacer la procédure actuelle de traçabilité qui consiste à transmettre, tout au long de la filière, les documents prouvant le non OGM, détenus par chaque acteur.

C'est dans cette dernière explication que se situe peut-être l'explication au refus récurrent des autorités françaises à imposer un étiquetage des produits issus d'animaux ayant été nourris avec des PGM. Car un tel étiquetage nécessiterait justement d'aller plus loin que la simple existence de documents mais imposerait la mise en place de procédures d'analyse, ne serait-ce que pour la conduite de contrôle. Ce qui risque de coûter cher, et explique que le gouvernement et la filière préfèrent autant ne pas avoir à aborder la question.

[1] [Produits d'animaux nourris aux OGM : innocuité pour le consommateur ?](#)

[2] « Persistence of Plant DNA Sequences in the Blood of Dairy Cows Fed with Genetically Modified (Bt176) and Conventional Corn Silage », Bertheau Y. et al., Jour. of Agri. and Food Chem., <http://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021...>